

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*  
*Présents : 24*  
*Pouvoirs : 5*  
*Excusés : 0*  
*Absents : 0*  
*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 29*  
*Date de convocation : 27 février 2017*

SEANCE DU 06 MARS

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19H20) – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – MME BALS Fabienne – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – MME LEVY Severyn – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire – MME GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain – MME DEFAUX Catherine à M. HOEHN Gérard - M. CHAMBELLAND Michel à MME ROURE Simonne – M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

**19 - INFORMATION DE L'ATTRIBUTION DE MAPA DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE POUR LES MAPA D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 20 000 € H.T.**

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire pour les MAPA dont le montant est inférieur à 20 000 € H.T., Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de l'attribution des consultations suivantes :

- a) Réalisation des contrôles et maintenance technique réglementaire sur les extincteurs, alarmes anti intrusion et alarme anti incendie communaux  
**Attributaire** : Société TMS - 240 chemin de la Beauvalle - 13090 AIX EN PROVENCE - **Montant H.T.** : 1 624,31 € par an
  
- b) Création d'un site internet pour la Ville  
**Attributaire** : Société VERNALIS - 1 rue Elie Pelias - 13016 MARSEILLE - **Montant H.T.** : 11 507,00 €.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des marchés publics ;

## **PREND ACTE**

- Que l'obligation d'information relative à l'attribution de marchés inférieurs à 20 000 € HT dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire a bien été effectuée aux membres du Conseil Municipal

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 07 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT